



Fiche preventel pour un ancien commerçant ayant fait faillite

Par Visiteur

Bonjour,
Ancien commerçant, j'ai fait faillite je suis passer en liquidation judiciaire je n'ai eu aucune condamnation et interdiction ,j'étais client chez Orange vu ma situation a l'époque j'étais incapable de payer mes consommations .J'ai voulu prendre un abonnement internet Buygues m'annonça que j'étais fiche Preventel depuis 2008 que dois je faire pour débloquent cette situation malgre ma liquidation judiciaire qui a eu lieu en Mars 2010
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ancien commerçant, j'ai fait faillite je suis passer en liquidation judiciaire je n'ai eu aucune condamnation et interdiction ,j'étais client chez Orange vu ma situation a l'époque j'étais incapable de payer mes consommations .J'ai voulu prendre un abonnement internet Buygues m'annonça que j'étais fiche Preventel depuis 2008 que dois je faire pour débloquent cette situation malgre ma liquidation judiciaire qui a eu lieu en Mars 2010

Dans la mesure où la dette a été visiblement effacée par la liquidation judiciaire, vous ne devriez plus être fiché chez Preventel.

A ce titre, je vous invite à leur adresser un courrier faisant valoir votre droit de rectification sur les données vous concernant directement auprès du GIE preventel.

Pour votre courrier, il se trouve que la CNIL a mis en place un formulaire qui, une fois que vous l'aurez rempli, édite automatique votre lettre:

<http://www.cnil.fr/vos-libertes/les-courriers-pour-agir/>

Si Preventel ne s'exécute pas, vous devrez alors saisir la CNIL.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
Es que je dois joindre un justificatif de ma liquidation ? et es que j'envoie un courrier a Orange?
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Es que je dois joindre un justificatif de ma liquidation ?

et es que j'envoie un courrier a Orange?

Pour le justificatif, c'est effectivement mieux. Pour le courrier, envoyez le eux deux: Si orange est satisfait, ils demanderont eux même le défichage. Cela offre donc toujours une possibilité de plus d'arranger les choses rapidement.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,
Suite à ma liquidation judiciaire j'ai une autre questions a vous poser es que je dois vous payer?
Mercie pour vos réponses j'envoie deux lettres AR aux deux parties

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à ma liquidation judiciaire j'ai une autre questions a vous poser es que je dois vous payer?

Si la question est sans rapport avec ce Fichage preventel, il convient en effet de poser une nouvelle question. En revanche, si elle est liée, vous pouvez la continuer ici.

Très cordialement,

En vous remerciant pour votre confiance.